



contrat de travail et recours

Par **remember**, le **11/03/2013 à 16:33**

j' ai travaillé un ans et demi dans un restaurant, j 'occupais le poste de responsable de salle, mon contrat à été réalisée en tant que simple serveuse, niveau 1, échelon 1.

j'ai demandé, à plusieurs reprises que celui ci, soit mis à jour, tant sur le poste occupé que sur les échelons et niveau, cela n'a jamais été fait. Je suis donc parti depuis un peu plus de 6 mois.

Les heures supplémentaires, n'ont jamais été réglées car il n'existait pas de fiche horaires.

Mon ancien employeur est en redressement, j'ai quitté mon travail fin Aout et j'ai eu le règlement de mes congés Payés que fin Janvier, celui ci ne faisait pas parvenir les documents à l AGS.

Est il encore possible de faire quelque chose

Par **P.M.**, le **11/03/2013 à 18:10**

Bonjour,
Tout dépend si vous avez des preuves de tout cela...

Par **remember**, le **11/03/2013 à 19:40**

j'ai des documents oui, sauf pour les heures

Par **P.M.**, le **11/03/2013 à 19:53**

Si vous n'avez pas de preuves pour les heures, ce n'est pas la peine si pour les fonctions vous avez des preuves, vous pourriez tenter un recours mais vous avez beaucoup tardé et ce n'est pas gagné...